

## Naissance d'un hybride politique

**L**A CONFÉRENCE DE la Table ronde - délégation du Conseil fédéral, présidents des partis gouvernementaux, Vorort, USAM, USS, représentants cantonaux - a donné au terme d'une véritable négociation un contenu concret aux économies et recettes (2,23 milliards) qui devraient permettre de rétablir en 2001 l'équilibre des finances fédérales. C'est inédit dans la tradition politique suisse.

Rondes ou carrées, ce ne sont pas les tables de concertation et de confrontation qui manquent dans notre système politique. À commencer par celle du Conseil fédéral qui est de composition plurielle, comme on aime dire aujourd'hui. Et avant même qu'il délibère il n'est pas de projet de loi ou d'ordonnance qui ne soit mis en large consultation, souvent par obligation constitutionnelle. Les partis, on le sait, participent aux entretiens de Wattenwil régulièrement organisés par le Conseil fédéral. De surcroît la nomenclature politique suisse est restreinte. La prise de pouls est donc permanente. Alors pourquoi une table ronde supplémentaire?

Ce qui frappe dans cette nouvelle procédure, c'est qu'elle a été conduite non pas comme une consultation, mais comme une négociation. Menée jusque

tard dans la nuit, ce qui est significatif dans ce pays couche-tôt, lève-tôt. Avec des concessions réciproques qui se mesurent aux grognements des extrêmes qui en ont pris connaissance après coup.

Mais quelle sera la suite de cet accord? Ou, autre manière de poser la même question: quelle était la représentativité des participants? Si nous étions dans un régime parlementaire, la situation serait claire: le président du gouvernement présenterait son paquet bien ficelé et, fort de sa majorité, confirmée sur cet objet, il le ferait adopter à titre définitif. Seulement nous ne

sommes pas en régime parlementaire. Les groupes des Chambres votent en toute indépendance. Le référendum peut viser, de manière ciblée, telle économie ou telle autre. Et si une maille file, le lainage sera-t-il encore mettable?

Cette invitation a d'incontestables mérites: ceux de la poli-

tique en direct, des cartes sur la Table (ronde), de la recherche du consensus, sur l'ensemble des objets, condition d'un échange de concessions. Les institutions suisses toutefois ne répondent pas à ce modèle. C'est donc un hybride. Il sera intéressant d'observer ce mulet, cette race a la réputation d'avoir le pied sûr, mais d'être sans descendance.

AG

*Cette procédure a été conduite non pas comme une consultation, mais comme une négociation. Menée jusque tard dans la nuit, ce qui est significatif dans ce pays couche-tôt, lève-tôt.*

# Euro: un danger peut en cacher un autre

*Les préparatifs de la prochaine mise en place de l'Euro avancent tranquillement. Pas de remous à craindre, donc, dans l'immédiat pour le franc suisse. Mais, à terme, c'est la question de l'indépendance de la monnaie suisse qui va se poser.*

L'EURO SERA FORT et les risques d'une envolée irrésistible du franc suisse s'estompent. Mais la monnaie unique pourrait, à terme, cannibaliser notre devise. De toute manière, la souveraineté monétaire de la Suisse ne peut que se réduire.

Le scénario catastrophe n'aura pas lieu. L'Euro des Onze, qui sera officiellement conçu ce week-end par le Conseil européen de Bruxelles, va naître dans de bonnes conditions. On craignait qu'une profonde méfiance face à l'Euro n'entraîne une fuite de capitaux vers la Suisse et provoque une dangereuse envolée du franc. Mais les préparatifs nécessaires à la création de la monnaie unique sont rassurants. Malgré une conjoncture très difficile, les onze pays candidats ont fait de véritables efforts pour respecter les critères de convergence garants de la crédibilité de l'Euro. Les marchés ont sanctionné cette réussite. Les parités entre les principales devises européennes se sont stabilisées malgré les turbulences provoquées par la crise d'Extrême-Orient, les taux d'intérêt s'harmonisent. L'embellie conjoncturelle qui s'installe va faciliter la poursuite du pilotage concerté et cohérent de l'économie des Onze, qui pourrait bientôt devenir celle des Quinze avec le ralliement de Tony Blair... et de la City.

La Banque nationale suisse qui craignait le pire – bien sûr sans l'avouer – aura sans doute les moyens de contenir les inévitables soubresauts des marchés lors des premiers pas de l'Euro. Elle pilotera le franc suisse en étroite osmose avec la Banque européenne, comme elle l'a fait avec la Bundesbank. Il suffira de changer le branchement du téléphone rouge qui la relie à Francfort!

## Risque de provincialisme

Rien ne changera-t-il donc pour la Suisse? Ce serait aller vite en besogne que de l'affirmer. L'évolution à long terme de l'économie et des mouvements monétaires échappe aux prévisions. On ne peut exclure que le franc suisse ne redeviennent épisodiquement, selon les circonstances, une monnaie refuge. Mais l'inverse peut très bien se produire. Lorsque toute l'Europe de

380 millions d'habitants comptera, placera et commercera en Euro, le franc suisse risque de devenir une devise secondaire, une survivance anachronique. Les professionnels en sont conscients puisqu'ils s'apprentent à introduire une double cotation, en franc et en Euro, pour toutes les valeurs helvétiques. Rabaissé à son rôle de monnaie provinciale, pour sept millions d'habitants, le franc ne garantirait plus à la Suisse les bas taux d'intérêt qu'il a pu lui assurer jusqu'ici.

## Dépendance inévitable de la monnaie suisse

La «cannibalisation» pure et simple du franc suisse est loin d'être exclue. Sa satellisation dans l'orbite de l'Euro est incontournable. Dans tous les cas de figure, la marge de manœuvre monétaire de la Suisse, sa souveraineté économique, sera réduite à peu de chose. Bien plus, la nécessité de piloter sa parité monétaire autour de la devise européenne omniprésente pourra contraindre la Suisse à des corrections brutales, à des excès de laxisme ou de rigueur. *at*

## EUROPE

## Claude Frey a raison

IL NE SUFFIT pas d'être europhile pour avoir raison et eurosceptique pour avoir tort. La déclaration la plus radicalement éclairante du récent débat télévisé sur l'Europe est sortie de la bouche du Neuchâtelois Claude Frey. Il a rappelé aux partisans de l'adhésion que l'acquis communautaire n'est pas négociable. La négociation ne peut porter que sur les délais d'adaptation des pays candidats à la réglementation européenne. Il serait donc illusoire, par exemple, de croire qu'en adhérant l'on résoudra autrement qu'aujourd'hui le problème posé par l'initiative des Alpes.

La cohérence intellectuelle impose aux europhiles de ne préconiser et de ne défendre que des mesures eurocompatibles. Quitte, une fois membre à part entière, à tenter par tous les moyens d'influencer la politique européenne. *at*

# Pour ne pas prêter qu'aux jeunes et aux riches

*Une première analyse des effets des systèmes de franchise, de bonus et de HMO permet d'évaluer les économies possibles – et devrait guider la révision de la LAMal.*

LA SUISSE CONNAÎT depuis 1989 de nouveaux modèles d'assurance maladie, introduits d'abord à titre provisoire, puis confirmés par la nouvelle loi (LAMal). Il s'agit des systèmes de franchise, de bonus et de HMO ou réseaux de soins. L'Office fédéral des assurances sociales devait se livrer à une étude scientifique sur ces assurances alternatives. Ses résultats sont connus... pour la période allant de 1991 à 1994. C'est dire s'ils doivent être traités avec prudence: ils sont non seulement vieux de plusieurs années, mais ils se rapportent de plus aux premières années de fonctionnement.

## Franchises et bons risques

Le point fort qui se dégage est que ces systèmes permettent de réelles économies: elles sont estimées entre 30 et 40% pour les bonus et les franchises les plus élevés et entre 30 et 35% pour les HMO. Il faut savoir cependant que ces systèmes attirent principalement les «bons risques», soit plutôt des hommes jeunes ne souffrant pas de maladies. En outre, on ne sait pas quelle part des économies est prise en charge par les assurés eux-mêmes dans le cadre de leur franchise annuelle.

Les assureurs maladie prétendent, sur la base de cette étude, que la solidarité est garantie même avec ces systèmes alternatifs: le rabais accordé aux assurés est en effet inférieur au montant épargné sur les coûts. En d'autres termes, le

groupe d'assurés avec une franchise élevée ou participant à un réseau de soins «subventionné» le reste des assurés.

Cette affirmation doit être pondérée s'agissant des franchises: l'étude montre clairement que non seulement ce sont les «bons risques» qui y recourent, donc des personnes peu susceptibles d'être malades, mais en plus que ce sont essentiellement des personnes de condition économique aisée. Ce système est donc clairement une entorse à la solidarité, les jeunes riches en bonne santé pouvant bénéficier de réductions de primes dont profitent beaucoup moins les autres groupes d'assurés. On sait par ailleurs que des personnes ayant des franchises élevées renoncent à des traitements nécessaires par souci d'économie.

## Économies pour tous

Ces critiques ne concernent pas les HMO, système complété désormais par le «médecin de famille» – l'assuré s'engageant à passer obligatoirement, hors cas d'urgence et exceptions, par un médecin qu'il aura choisi sur une liste agréée par l'assurance avant toute autre consultation. Non seulement ces systèmes génèrent des économies comparables à celles imputables aux franchises, mais ils sont dans les faits accessibles à tous les groupes d'assurés, sans diminuer la qualité des soins. Des enquêtes montrent que l'état de santé tant subjectif qu'objectif est sensible-

ment le même pour les patients «traditionnels» et ceux assurés en HMO.

Sur les économies à attendre de ces systèmes d'assurance, les HMO sont également plus intéressants que les franchises. Moins de 15% des assurés provoquent la moitié des coûts; pour eux, une franchise ou un bonus ne sont pas intéressants. L'économie de 30 à 40% constatée sur ce modèle ne pourra donc jamais s'appliquer à l'entier des assurés. Cette restriction ne s'applique pas aux assurances HMO et médecin de famille; on peut adhérer à ce système quelle que soit sa santé ou l'état de ses finances. Quant à l'économie réalisée, elle provient d'une meilleure organisation du système de soins, et non pas du renoncement à des soins par l'assuré ou à leur prise en charge sans passer par l'assurance, comme c'est le cas pour la franchise.

Une révision de la LAMal est annoncée. Elle doit sérieusement envisager une suppression ou une modification du système des franchises, en les modulant par exemple en fonction du revenu (avec cependant toutes les difficultés liées à la détermination du revenu à prendre en compte). Elle doit aussi davantage encourager les réseaux de soins et médecins de famille, par exemple en supprimant la limite de réduction de prime, actuellement fixée à 20%, pour ce type d'assurance. *pi*

CAMS, Actuel, n° 3, mars 1998

## Systèmes alternatifs d'assurance

LE SYSTÈME DU BONUS prévoit de récompenser l'assuré qui consomme peu de prestations en lui accordant une réduction de prime, un peu comme dans les assurances responsabilité civile pour voitures. Une éventuelle majoration de prime est toutefois limitée à 10%.

La franchise est le système le plus connu: l'assuré prend en charge ses frais de soins jusqu'à une somme déterminée, l'assurance n'intervenant qu'au-delà. Les franchises autorisées, ainsi que les réductions de prime maximum auxquelles elles donnent droit (20%), sont fixées par la Confédération.

Les HMO, réseaux de soins et système du médecin de famille sont basés sur le même principe: l'assuré renonce à sa totale liberté de choix du médecin. Il s'engage à consulter un médecin agréé par son assurance ou à passer obligatoirement par un médecin qu'il aura choisi parmi ceux participant au système avant toute autre consultation.

## En chiffres

LES SUISSES ONT dépensé 35 milliards de francs pour la santé en 1995. Cette somme représente 9,7% du produit intérieur brut, contre 8,1% il y a dix ans.

L'assurance maladie finance ces dépenses à raison de 45,4%; si l'on ajoute la part des dépenses directes des ménages (26,1%), on peut dire que ces derniers paient plus de 7 francs de dépenses de santé sur 10, sans aucune péréquation entre les revenus. Cela représente 25 milliards – un peu moins que le rendement annuel de la TVA.

# La méthode Coué

*Le soufflé des gros titres de l'Agefi sur les comptes genevois est vite retombé. Mais les finances genevoises exigent plus qu'un traitement cosmétique.*

LES « RÉVÉLATIONS » DU quotidien économique *L'Agefi* se sont vite dégonflées. Non, le Conseil d'État n'a pas trompé les députés, pas plus que les autorités n'ont cherché à induire en erreur les contribuables. Pas de manipulation discrète des chiffres mais un bricolage très officiel des comptes annuels de manière à rendre présentable le déficit cantonal: abaissement de 10 à 6% du taux d'amortissement, absence de provisions pour les créances fiscales irrécupérables, transfert sur le compte d'investissement de dépenses de fonctionnement. En réalité, c'est tout un canton qui s'est délibérément voilé la face. Ces pratiques, qui n'ont jamais été dissimulées, l'Inspection cantonale des finances les critique depuis des années. Sans succès. Le seul mérite de *L'Agefi* est d'avoir imposé le débat public.

En l'occurrence, la situation des finances publiques se révèle moins grave que le refus de regarder la réalité en face. Genève a dépensé et investi sans compter à l'époque des vaches grasses. De plus le canton a tardé à réagir lorsque les recettes se sont tassées. Au-

jourd'hui, les dépenses sont stabilisées et l'essentiel du déficit correspond aux intérêts de la dette accumulée. C'est pourquoi il importe de tout mettre en œuvre pour que cette dette ne progresse plus.

## Un chemin étroit

Les trois experts mandatés par le nouveau Conseil d'État pour analyser le déficit cantonal le reconnaissent: la marge de manœuvre des autorités est étroite. Du côté des recettes, ils suggèrent notamment la réalisation de certains actifs financiers et une amélioration des rentrées fiscales grâce à des contrôles plus rigoureux. Côté dépenses, une réflexion sur les priorités de l'État et une analyse plus rigoureuse des subventions devraient conduire à des économies supplémentaires.

Micheline Calmy-Rey, la nouvelle responsable socialiste des finances cantonales, semble décidée à mettre de l'ordre dans la maison. Un ordre auquel le gouvernement précéderait à préféré les retouches cosmétiques et les économies linéaires. jd

INTERNET

## Ailleurs Lausanne est puritaine

LES « MOTEURS DE RECHERCHE » constituent l'outil de base des utilisateurs d'Internet. Nous avons testé l'un d'eux, Arisem, avec « Lausanne » comme argument de recherche...

À notre grande surprise Arisem commence par nous signaler un mystérieux *Lausanne.org*, qui recouvre le *Lausanne committee for world evangelisation*. Ce comité est issu d'un congrès international pour l'évangélisation qui s'est tenu en 1974 à Lausanne. Le site Internet a son adresse en Norvège. La lecture du texte ne nous a pas permis de découvrir la mouvance protestante concernée.

Malgré notre grand respect pour toutes les croyances nous avons été pris d'une curieuse impression d'irréalité en constatant que *Lausanne history* renvoie au déroulement du congrès et qu'il existe un *Lausanne international communication center* ainsi qu'un *Lausanne information service* qui se charge de propager la bonne parole.

La seconde adresse mentionnée est celle du *Lausanne collegiate school* à

Memphis, Tennessee. Fondée en 1926 par Mme Emma de Saussure, cette école avait pour but « de donner aux jeunes femmes le courage de penser par elles-mêmes et la passion de suivre leurs rêves ». Joli programme d'une école devenue mixte dans les années soixante-dix et qui veut toujours forger les caractères... Là aussi curieuse impression pour l'internaute qui va regarder une vidéo sur Lausanne et qui tombe sur des images de la vie du collège!

Deux sites Internet se sont approprié le nom de Lausanne, deux organisations visiblement puritaines qui tiennent à sauver les âmes ou éduquer les esprits. On redoute que des visiteurs potentiels en déduisent que l'aimable cité lémanique ressemble à Salt Lake City ou à Salem au temps des procès en sorcellerie... jg

Adresse Internet:  
arisem.com  
Lausanne.org  
Lausannekth.com

# Opus 98

**A**LIRE LA COURTOISE conversation parue dans le service de presse de l'USS entre Christian Tirefort, président du syndicat du livre et du papier, et Christine Luchsinger, secrétaire de l'USS (24.04.98), on se dit que le torchon brûle sérieusement au sein du monde syndical. Objet de leurs flammes, le référendum contre le projet de loi sur le travail, opus 98. D'un côté, le comité de l'USS décide à l'unanimité de ne pas saisir le référendum contre la nouvelle Loi sur le travail, décision confirmée ce lundi par l'assemblée des délégués (81 voix contre 16). Pour l'USS et le parti socialiste, le compromis adopté par les Chambres avec leur appui est acceptable, si ce n'est idéal. De l'autre, le SLP, soutenu par une poignée de sections cantonales, lance le référendum, dopé par la nette victoire devant le peuple, le 1<sup>er</sup> décembre 96, du référendum contre le projet de révision de la loi.

Cet automne déjà, le référendum contre l'AFU sur le chômage avait divisé la gauche politique et syndicale. Mais il ne s'agissait que d'un différend

tactique, chacun rejetant sur le fond cet arrêté. Aujourd'hui le conflit porte précisément sur le fond. L'enjeu est de taille. C'est la Loi sur le travail qui définit le Code des obligations, le cadre légal minimum de protection des salariés. C'est notamment à partir de ces dispositions que sont construites les conventions collectives de travail. Enfin elle assure la protection des nombreux travailleurs (60%) en Suisse, non soumis aux conventions collectives de travail.

## Discussions syndicales

C'est un projet ambitieux que réclament les référendaires, tant dans la méthode de consultation – organiser une étude sur les conditions de travail des salariés en Suisse – que dans les revendications formulées – diminution du temps de travail, meilleure protection des femmes, etc. Les participants aux négociations, par contre, préfèrent un projet qui passe la rampe du législatif et qui laisse aux conventions collectives le soin de l'améliorer; mais ils en-

tendent surtout réserver aux initiatives populaires pendantes actuellement le rôle de diminuer le temps de travail.

Serge Baehler, dans le premier numéro de *l'Événement syndical*, fait d'ailleurs ouvertement état de ces dissensions internes: «[...] le mouvement syndical, comme l'ensemble de la société, débat encore des réponses à apporter à ce qu'il est toujours convenu d'appeler la crise [...]. La nouvelle révision de la Loi sur le travail ne convient pas à tous. Les modalités de la réduction du temps de travail ne font pas l'unanimité. Les relations que les syndicats doivent entretenir avec l'État, collaboration franche pour atténuer les attaques libérales ou affrontement clair pour exiger des améliorations en matière d'assurances sociales et de minima sociaux, ne sont pas vraiment définies.»

Pour éclairer les enjeux sur la législation complexe et technique de la Loi sur le travail, nous comparons les deux modèles en présence: la loi actuellement en vigueur et le projet de 98. *gs*  
Source: MSi, *Le Courrier*, 8.4.98

## Domaines Loi actuelle et future loi

### Travail du soir

Le projet de loi introduit une nouvelle notion, le travail du soir compris entre 20 et 23 heures. Le travail du soir ne nécessite aucune autorisation légale; les représentants des employés, voire ces derniers, doivent être auditionnés. Le travail du soir ne donne droit à aucune compensation.

### Extension de l'horaire

Alors que dans la loi actuelle, l'extension du travail de jour entre 4 et 22, voire 24, heures est soumise à autorisation, dans la future loi, l'extension du travail de jour entre 5 et 24 heures ne sera plus soumise à autorisation, mais devra requérir l'accord du travailleur.

### Travail de nuit

Le travail de nuit passe de 20 heures-6 heures du matin à 23 heures-6 heures du matin. En principe interdit, il est soumis à autorisation fédérale (ou cantonale pour le travail nocturne occasionnel).

### Travail nocturne féminin

Dans la loi actuelle, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes est stricte, bien que l'ordonnance d'application autorise de nombreuses exceptions. La future loi prévoit la possibilité pour les femmes de travailler de nuit dans tous les secteurs.

### Compensation pour le travail de nuit régulier

Dans la loi actuelle, la compensation est censée être comprise dans le salaire; dans le projet de loi une compensation de 10% en temps de travail effectué régulièrement de nuit ou une compensation de 10% en salaire sont prévues, pour autant que l'horaire n'empiète que d'une heure sur la période de nuit. Aucune compensation n'est prévue si l'horaire ne dépasse pas 7 heures d'affilée, ou pour des employés ne travaillant pas plus de 4 nuits par semaine.

### Travail supplémentaire pour les travailleurs dont la durée maximale est de 45h

Dans la loi actuelle, 60 heures de travail sont possibles sans autorisation et 170 nécessitent l'aval des autorités. Dans la future loi, 170 heures supplémentaires peuvent être effectuées sans demander d'autorisation.

### pour les travailleurs dont la durée maximale est de 50h

Dans la loi actuelle, 60 heures sont possibles sans autorisation fédérale et 160 requièrent l'aval des autorités. Dans le projet de loi, 140 heures supplémentaires sont possibles sans autorisation.

### Horaires du samedi et des veilles de jours fériés

Alors que, dans la loi actuelle, le travail s'arrête à 17 heures, le projet fixe à 23 heures la période de travail normal. Dans les deux cas, la suite est assimilée à la nuit et au dimanche.

### Travail du dimanche

Dans la loi actuelle, il est en principe interdit de travailler le dimanche, sauf sur autorisation par demande de dérogation. Pour les femmes, l'interdiction de travailler est stricte. Dans l'opus 98, l'interdiction du travail du dimanche sauf sur autorisation est maintenue, bien que les cantons aient la compétence d'autoriser des ouvertures dominicales. Par contre, l'interdiction de travailler pour les femmes est supprimée.

### Et encore...

Au rayon des changements, sont introduits dans la nouvelle loi l'octroi de trois jours d'absence pour la garde d'un enfant malade, un suivi médical pour les travailleurs de nuit, une dérogation de travail pour les jeunes de plus de 13 ans (travaux légers) et les moins de 15 ans (travail dans des manifestations culturelles, sportives, artistiques et dans la publicité).

# Non à la stratégie des impasses!

Par le Dr. Stéphane Rossini,  
 Directeur du Diplôme de travail social à l'Université de Neuchâtel et consultant

Dans DP 1335, nous faisons état d'une recherche qui livrait quelques données prospectives sur l'évaluation du poids des assurances sociales dans le PIB. Stéphane Rossini s'oppose à ces conclusions.

LE FINANCEMENT DU système de protection sociale helvétique s'inscrit, depuis le début des années nonante, au rang des questions permanentes d'actualité. Scientifiques, experts, administrations et autres groupes de pression participent à ce vaste et complexe débat. Et puis il y a la presse, qui anime semaine après semaine le culte de la peur, privilégiant titres et propos alarmistes. Conséquences: une population craignant l'avenir, perdant confiance dans les institutions et entretenant une morosité contre-productive.

## En 2040!

En mars de cette année, DP évoquait le scénario Wechsler-Savioz (PNR 29) consacré aux dépenses des assurances sociales à l'horizon 2040, titrant: «Le pire n'est pas du tout sûr». Lors de sa publication initiale (sponsorisée par une grande banque!), cette étude servit de support à la X<sup>e</sup> annonce de la faillite de l'État social. Quelle autre issue, puisque «un franc sur trois serait en 2040 englouti» par les assurances sociales?

Le pire n'est donc fort justement pas sûr. D'autant plus que cette étude pose problème. Comportant des erreurs (dont un écart supérieur de près de 15 milliards de la base de calculs, comparativement aux données officielles) et des biais méthodologiques, ces travaux proposent des projections mécanistes, sans variantes, ni hypothèses; sans précautions, ni nuances. Qui plus est, projeter des dépenses sur cinquante ans n'a aucune signification, tant les impondérables sont grands. D'un point de vue scientifique, l'étude est inacceptable. Quant aux récuperations abusives, elles sont inadmissibles. Ces pratiques et le discours qui les accompagne mènent à des impasses.

## IDA Fiso 2

Fin 1997, le rapport IDA Fiso 2 consacré également au financement des assurances sociales (DP 1326), a lui aussi réactivé les chantages du catastrophisme. Une fois encore, leur attitude paraît douteuse, inutile, voire franchement dangereuse. En regard d'un rapport qui ne débouche sur aucune conclusion politique, relancer le thème de la non-viabilité des institutions sociales et ériger la peur en courant dominant à propos de leur avenir semble faire partie d'une stratégie de déstabilisation que nous estimons inappropriée.

Ce rapport met en évidence la situation financière possible des quelques assurances sociales à partir de trois scénarii: réduction, amélioration ciblée des prestations, ou statu quo. À l'horizon 2010, ces trois scénarii débouchent sur des dépenses supplémentaires de 9, 18 et 15 milliards de francs. Sur une période de 15 ans (1995-2010), ces chiffres bruts représentent une augmentation annuelle moyenne de 0,76, 1,45 et 1,22 % pour une croissance économique (guère optimiste) postulée à 1,3% l'an (1% pour les salaires; chômage à 2,5 et 3,5%). C'est loin d'être dramatique. Tout au plus, pourrait-on se demander pourquoi aucun scénario ne postule une croissance économique de 2% l'an, voire un taux de chômage de 5%.

L'« explosion » des dépenses et le « gouffre » financier des régimes d'assurances sociales sont l'expression d'une interprétation abusive de la réalité. C'est choisir les voies d'un pessimisme exagéré pour s'adresser à la population et privilégier une vision strictement économiste de la protection sociale, réductrice à maints égards. À qui profite le crime? serait-on tenté d'interroger.

## Mesures d'économies et réformes

Et puis, le débat se corse par la juxtaposition, parfois l'enchevêtrement, des processus d'économies et de réformes en cours, qui touchent le système de protection sociale. Plusieurs régimes d'assurances sociales entrent en révision. La pérennité financière revoit compétences et allocations de ressources, laissant en

suspens de grands points d'interrogation et faisant planer le spectre d'un renforcement des inégalités des citoyens devant les prestations sociales des cantons. Et puis, les économies négociées par le Conseil fédéral et les prochains budgets publics engendreront des diminutions de prestations. À moins que des moyens soient engagés (instruments de gestion et d'évaluation) pour permettre une allocation optimale des ressources. Une question se fait aujourd'hui de plus en plus insistante: y a-t-il un pilote dans l'avion?

## Fondements philosophiques

La protection sociale est une condition de prospérité. Elle assure la cohésion et la stabilité politiques indispensables à l'essor et aux succès de l'activité économique; elle permet aux rentiers, malades, invalides ou chômeurs de demeurer d'actifs consommateurs; elle crée des emplois auprès de 15% de la population active; elle produit des centaines de millions de francs d'investissements (hôpitaux, homes, etc.); et surtout, elle soulage la souffrance des individus. Pourquoi oublier – à dessein – ces postulats de base? Gare à ceux qui n'ont rien appris ou tout oublié, rappelait avec pertinence le Professeur Guy Perrin

Il nous incombe de construire l'avenir avec rigueur, objectivité et lucidité. Au politique de faire bon usage et de tirer les conséquences des informations à sa disposition. À lui aussi d'envisager sans a priori idéologique les pistes du rapport IDA Fiso 2: planifications hospitalière et ambulatoire, réduction des tarifs des médicaments, meilleure maîtrise des coûts de la santé, redéfinition des structures des régimes (le libéralisme et le fédéralisme helvétiques induisent des gaspillages énormes, mais « politiquement » non chiffrables...), transparence, etc.

Autant de tabous à briser et de chances à saisir pour allouer au mieux les ressources disponibles. Le système n'est de loin pas en faillite; il est perfectible. Pour autant que l'on empoigne les véritables problèmes et que l'on évite les impasses prévisibles... En laissant peut-être quelque temps encore les luttes politiques au vestiaire, et ce malgré les élections fédérales de 1999 qui semblent déjà dicter les prises de position tranchées des acteurs! ■

# Du bonheur d'être Suisse à la campagne au 19<sup>e</sup> siècle

*Dans le cadre de la célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Suisse moderne, le Kunsthaus de Zurich présente jusqu'au 10 mai une exposition intitulée «De Anker à Zünd. L'art du jeune État fédéral». Une exposition qui passera par Genève.*

**A**L'ENTRÉE, dans une petite salle, une dizaine de tableaux d'Alexandre Calame. Cimes et sommets démesurés, lacs de montagne verts, bleus, noirs et profonds, ciels tragiques, arbres tourmentés. Presque vides d'humanité, ces paysages veulent mettre en exergue la grandeur et la pureté du contenant, le territoire, les Alpes. Comme pour inciter l'imagination à reporter ces qualités sur le contenu, la société des hommes.

## Le régime des paysans

Dans le corps de l'exposition, des images du contenu. Des scènes paysannes souvent joyeuses, tristes parfois mais presque toujours hiératiques, comme si le pouvoir du nouvel État venait d'en figer les acteurs. La jeune démocratie helvétique est une démocratie rurale. William Rappard le note au début du siècle suivant: «C'est un

fait incontestable, la Suisse est aujourd'hui, plus que jamais depuis la fin de l'Ancien Régime, gouvernée par ses paysans.»

Les œuvres d'Albert Anker, peintre préféré des paysans et l'un des artistes officiels du nouveau régime le confirment. Notamment celles qui représentent des scènes de la vie nouvelle dans les villages, telle que *L'heure de gymnastique à Ins* qui suit d'un an l'Ordonnance fédérale de 1878 sur la gym pour les enfants en relation avec la préparation militaire.

Les peintures de Ferdinand Hodler, de la deuxième volée des artistes officiels, développent. À noter *Le banquet des gymnastes* qui met en scène de jeunes et mâles athlètes attentifs au discours du président, tandis qu'à l'arrière-plan les femmes s'affairent à la préparation du banquet; *Le Grütli moderne*: sur fond de fête fédérale de tir, des citoyens se saluent, certains fusil sur l'épaule et carte de tir au chapeau.

La domestication d'un territoire difficile et les débuts du tourisme dans les Alpes ont inspiré les artistes. Retenons en particulier *La diligence du Gotthard* de Rudolf Koller, dont la reproduction figurait dans de nombreux foyers. Pour des peintres tels que Koller, Frank Buchser et Robert Zünd, la campagne constitue un thème privilégié. Fermes, champs et forêts dénaturés et reconstitués afin de mettre en scène la défense et l'illustration de la Confédération. Le temps de la moisson, à la charnière de l'été et de l'automne, semble un motif de circonstance.

## La ville ignorée

Nombre de ces peintres furent des figures culturelles et politiques du jeune État. Anker siégera au Grand Conseil bernois. Avec Hodler, Koller et Zünd il sera même fait docteur honoris causa.

Mentionnons encore les tableaux qui traitent des scènes historiques d'avant 1848, ceux des étrangers tel *Le Couché de soleil sur le Léman* de Gustave Courbet, des peintres romands, particulière-

ment de l'école genevoise. Et comme venus d'ailleurs, très présents par leur imaginaire, les tableaux d'Arnold Böcklin.

À de rares exceptions près – Félix Vallotton et Théophile Steinlen, peintres émigrés – les artistes suisses ignorent la ville, ses faubourgs et les ouvriers. Ces derniers rappelleront leur existence en 1918. dm

## Oubliés...

**L**E JÉSUITE PH. DE SOIGNIES a publié chez Casterman, au début des années quarante, des *Leçons familiales d'économie politique*. Au chapitre sur le rôle du capital dans la production il y a un passage sur la concentration du pouvoir entre quelques mains. L'auteur rappelle la dénonciation de «cette dangereuse concentration» contenue dans l'Encyclique de 1931 intitulée *Quadragesimo anno*:

«Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants de fortunes qu'ils administrent à leur gré (n° 113).»

«Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine, est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites; ceux-là seuls restent debout qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, ceux qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience» (n° 115).

À qui s'adressent les encyclopediques? cfp

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Yvette Jaggi (yj)

Daniel Marco (dm)

Jérôme Meizoz

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Le Débat: Stéphane Rossini

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

# L'écriture émigrée n'a pas de langue

*Né en Roumanie, Eugène est l'un des talentueux jeunes auteurs actuels. Primé sur manuscrit, l'an dernier, par la Ville de la Chaux-de-Fonds et la revue [vwa] pour Mon nom, il publie aujourd'hui cette longue nouvelle en volume. Eugène est également l'auteur de À l'Ouest des Légendes, le spectacle commémoratif du bicentenaire de l'Indépendance vaudoise, qui sera joué en mai à la «Grange sublime» de Mézières.*

COMME LE MOT «sugus», *Mon nom* s'offre à une lecture réversible, et Eugène, dès le titre, annonce la couleur: en quête de sa propre identité, fouillant au cœur de son nom, l'auteur se prend au jeu des lettres. En effet, son scénario est celui d'une contrainte verbale: on sait que la littérature à contrainte, de Raymond Roussel à l'Oulipo (de Queneau à Roubaud), se fixe des obligations ou des interdits formels, forçant ainsi l'inconscient à explorer les nouvelles voies de la création verbale. Ainsi Georges Perec fait-il – on imagine la prouesse – disparaître la lettre «e» de son roman *La Disparition*: la lettre fantôme devient ainsi le symbole de la disparition de ses parents juifs dans les camps de la mort. La contrainte exerce un effet puissant sur le soubassement psychique: elle permet ici à Eugène de projeter dans un personnage handicapé (la contrainte verbale est ainsi traduite en interdit physique) un certain nombre de questions d'ordre, semble-t-il, autobiographique.

## Écrire, traduire, trahir

Notre héros, on l'a dit, est entravé: d'abord physiquement, par ses jambes malades, qui limitent son rayon d'action à deux cents mètres, ensuite par son vocabulaire, puisque, étranger, il ne dispose que d'un «îlot de mille mots» français pour s'exprimer. Il mène une enquête sur sa propre vie parce qu'il se soupçonne lui-même d'un crime qu'il aurait oublié... Pour cet exercice de limitation, Eugène, d'origine roumaine (sa mère, jeune fille, se nommait... Ionesco), est revenu à sa langue maternelle, dont, justement, il sait encore mille mots. Rédigeant en roumain d'abord, il s'est ensuite retraduit en français: étrange exercice de dépouillement qui lui a permis d'échapper à l'élégance supposée de la langue de Voltaire. Par le biais d'un journal aux allures de lettre, le héros, employé d'une entreprise informatique, sonde les oublis de son passé. Il écrit «par compression», dérochant au monde social le temps précieux du retour sur soi. Son humour noir, son autodérision, sa vision sans relief du réel, subdivisé en monde «normal» et folie intérieure, le placent d'emblée sur le

territoire d'une étrange folie. Le lecteur, d'ailleurs, pressé d'accepter sa confiance, se voit placé dans le rôle de «psychiatre-traducteur-commissaire».

## Émigration et changement de langue

Écho d'un narcissisme blessé (le thème du miroir, du rétroviseur), intériorité vidée, cette confession raconte au quotidien l'exil et ses effets. La constitution aléatoire du sujet dans la langue, c'est ici aussi celle du livre: annonçant le dictionnaire français, notre homme sans nom («je suis mon nom») étend son îlot verbal en s'affrontant à la question du déracinement et du changement de langue.

Le linguiste Claude Hagège a publié il y a peu une pénétrante étude sur la question, *L'Enfant aux deux langues* (Odile Jacob, 1997). Notre héros doit justement vivre les problématiques que soulève Hagège: qu'est-ce que cette langue («a tongue called mother» écrivait Nancy Huston), cette pièce maîtresse de l'intériorité, qui entre en concurrence avec une autre langue? La contradiction, qui rendra muet notre homme, a fait naître un écrivain:

«Mais en fait, quel étranger peut vivre dans la langue du pays où il a fui? Socialement, professionnellement, il peut être intégré. Mais comment intégrer la pensée? Un étranger qui intègre sa pensée se dissout comme du sel dans l'eau bouillante. En tout cas, ma pensée faite de mots que ma mère m'a appris, je ne veux pas la perdre.»

Jérôme Meizoz

Eugène, *Mon nom*, Vevey, L'Aire, 1998.

## Médias

POUR INCITER LES Allemands à choisir un banquier suisse, la Banque cantonale de Zurich (ZKB) a publié une annonce dans le *Spiegel* (n° 13/98).

Une carte résume la Suisse en cinq mots: Zurich (ZKB), St. Moritz, Ascona, Genf (donc Genève) et Matterhorn (donc Cervin). cfp